

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du suivi de l'étude de rétablissement de la continuité écologique et de prise en compte de l'impact sur la biodiversité et la qualité de l'eau du 18/01/21 (Rédacteurs du compte-rendu : SINBIO (Mr Laffly), CLCL et SEBL)

Objectif de la réunion : présentation de l'état des lieux et des possibilités de scénarios de restauration de la continuité écologique en vue de recueillir l'avis de chaque membre du comité de pilotage et rechercher le scénario le plus adapté aux enjeux locaux.

Personnes présentes :

Organisme	Nom de la personne	Représentants locaux ou experts thématiques	Présents 18/01/21
CLCL	BALCON Claudie	Elus locaux	excusé
CLCL	René Paugam		1
Mairie de Guissény	RAPIN Raphaël		1
Mairie de Guissény	CABON Herveline		1
Commune de Kerlouan	Christian COLIOU		1
Commune de Kerlouan	GUEZENOC Eric		1
CLCL	BULLIER Hugues	Techniciens des collectivités locales	excusé
CLCL	MOMAUD Anthony		1
CLCL	LE GAD Emmanuelle		1
SEBL	BELE Christophe	Syndicat des Eaux du Bas-Léon	1
SEBL	BARIC Mélanie		1
Collectif des riverains de l'étang du Pont	LE BARS Jean-Jacques	Riverains	1
Collectif des riverains de l'étang du Pont	MASSEZ Bruno		1
Collectif des riverains de l'étang du Pont	MILET Didier		1
Environnement et Patrimoine	DREVES Luc	Associations locales	1
Environnement et Patrimoine	ABALEA Christian		1
Chambre d'Agriculture du Finistère	Cabon Julien	Agriculture	excusé
Agriculteur riverain	LUNVEN Gérard		1
DDTM	LESCOAT Johann	Administration - Thématique Cours d'eau/Assainissement/Eau Baignade	1
CD29	BARBIER Christian		excusé
Sous-préfecture de Brest	BAURAND-CONSTANCE Sabine		prévu visio
Association Bretagne vivante	BALLOT Jean-Noël	Spécialistes Faune/flore/Milieu	1
Association Bretagne vivante	GUIHARD Luc		1
Association Eau et rivières	PIRIOU Jean-Yves		1
Mairie de Guissény	LONCLE Nicolas	Spécialistes ou référents sur la thématique Milieux Marins et Natura 2000	1
CEVA	BALLU Sylvain		excusé
CLCL	FLOC'H Noémie	Spécialistes ou référents sur la thématique Cours d'eau et Zones humides	excusé
SEBL	LE JEUNE Clément		1
Agence française de la Biodiversité	MORNET Jonathan		1
Agence française de la Biodiversité	LE BIHAN Mikael		1
Bretagne grands migrants	LE GURUN Laëtitia		excusé
Association APPMA	FOUCAULT Luc		1
Fédération de pêche	BOURRE Nicolas		excusé
Agence de l'eau Loire Bretagne	DUNET Séverine		1
CD29, CAMA Zone humides	ALARY Sandrine		1
CD29, CAMA Zone humides	DAUSSE Armel		excusé
SINBIO	LAFFLY François		1
SELARL FIDES	GUIMBRETIERE Raphaël	Mandataire judiciaire s'occupant du Moulin du Pont	1

Compte-rendu de la réunion

E Le Gad présente l'historique de la zone et l'analyse faite sur les campagnes d'analyses d'eau faites en 2018, 2019 et 2020 ainsi que l'impact du rejet de la station Guissény-Kerlouan. Cette partie de la présentation a été construite pour répondre aux questionnements soulevés sur le rapport d'étude par divers participants, en particulier dans le mémoire en réponse de l'association Environnement et Patrimoine et du collectif des riverains de l'étang du Pont. Le rapport écrit final de Sinbio sera amendé de ces éléments de réponse aux divers questionnements ou remarques reçues depuis l'envoi du rapport fin octobre 2020.

Le collectif précise que cet exposé permet de répondre aux questions qu'il avait soulevé lors du mémoire en réponse. Il précise que le moulin date d'avant 1854.

M Laffly précise que le linéaire influencé par l'ouvrage en amont est de 1.5 km en amont de la queue d'étang.

Le collectif considère que le désenvasement mécanique n'est pas pertinent du fait de son coût, mieux vaudrait essayer de le désenvaser naturellement.

M Laffly précise qu'il n'y a pas de possibilité de vidange par le fond sur cet étang, vu le radier du pont de la RD qui constitue un seuil haut, et des vannages du moulin tous montés sur seuil également. Un désenvasement naturel n'est donc pas possible.

Selon Mr Piriou, l'effet épurateur sur le nitrate actuel l'été de 9 à 12 % sera moindre dans un scénario sans étang. L'azote capté par les algues qui eutrophisent l'étang (ce qui entraîne un abattement supplémentaire de nitrates amont/aval en été) n'est pas relargué dans la baie.

Pour l'OFB, une situation sans étang pourrait offrir un milieu épurateur tout à fait intéressant à condition de disposer d'un lit mineur sinueux et diversifié, d'une bande riveraine (ripisylve) et d'une zone humide attenante. Des études à d'autres endroits ont montré de bons résultats.

Mr Laffly mentionne qu'un étang ne peut pas être considéré comme un dispositif d'épuration et que les efforts doivent être fait en amont. Environnement et Patrimoine est en accord.

E Le Gad présente les usages actuels du moulin. Le potentiel d'hydro-électricité à cet endroit n'a pas été mesuré mais ne serait pas important vu le type de cours d'eau. A noter que le meunier précédent pratiquait des éclusées l'été, ce qui lui permettait de maximiser le potentiel de la force de l'eau mais cette pratique n'est pas légale dans la réglementation actuelle.

E Le Gad précise que le moulin pourrait aussi tourner qu'à l'électricité, ce qui lui éviterait des frais de réparation de turbine et limiterait les frais de restauration de la continuité qui incombent par la loi au propriétaire. Le collectif doute que cela soit rentable de fonctionner en totalité à l'électricité.

Sur ce point, voici en complément de ce qui a été dit à la réunion du 18/01/21, un rappel d'informations présentées à la réunion du 04/03/2019 : Le besoin du moulin pour turbiner était de 1000 l/s pour les broyeurs du haut et du bas ou de 500 l/s pour les broyeurs du bas uniquement. Le débit du Quillimadec est en moyenne de 503 l/s en août, 1663 l/s en février, et en moyenne de 1026 l/s. Selon les dires de précédent meunier (rencontre faite avec lui avant son arrêt d'activité), malgré la pratique préalable d'éclusee (stockage la nuit et déstockage le jour), du fait d'un volume potentiel de stockage dans l'étang se détériorant, sur ces dernières années de fonctionnement (de 2005 à 2012), seuls les broyeurs du bas étaient alimentés par la turbine quand le débit et l'utilisation du stock dans l'étang était suffisant (500 l/s). La grande part de l'énergie était donc électrique. Le coût de fonctionnement tout électricité avait été évalué par le précédent meunier à 4600 €/an.

En ce qui concerne la qualité de l'eau de baignade, il est rappelé que les analyses en *Escherichia coli* ne montrent pas d'augmentation mais plutôt une tendance à la baisse sur la plupart des plages de la baie, avec une forte variabilité annuelle. La fermeture récente de certaines plages n'est pas en lien avec une dégradation des analyses mais avec une norme bien plus restrictive de qualité d'eau de baignade depuis fin 2013.

N Loncle explique que les mairies de Guissény et Kerlouan ont fait le choix depuis l'été 2018 de faire des fermetures préventives des plages dès qu'une pluie de plus de 10 mm avait lieu et ce, jusqu'à ce qu'une analyse confirme que la qualité de l'eau soit revenue dans les normes. Environnement et Patrimoine regrette que le mot « préventif » ne soit pas indiqué sur les panneaux explicatifs car cela pousse à penser à une dégradation récente de la qualité de l'eau de baignade.

Il est précisé qu'il n'a pas non plus été écrit dans le dossier d'étude pour la station d'épuration de Guissény-Kerlouan que l'étang du Pont était nécessaire à l'épuration de l'eau en bactériologie. Dans ce dossier, il était prévu un passage en lagunes (et traitement UV au besoin) avant rejet et une hypothèse avait été prise (la même que pour le calcul fait sur l'Alanan) d'une épuration via le cours d'eau d'un facteur de 10 issue de la littérature en vigueur, de part un rejet non pas fait à l'exutoire mais en amont dans le cours d'eau. La DDTM, du fait des remontées potentielles d'eau de mer jusqu'au moulin, avait préféré exiger un rejet encore plus en amont dans le cours d'eau et donc en amont de l'étang, sans baser son arrêté sur une épuration nécessaire dans l'étang. De plus, il est à noter que la norme de sortie du rejet de la STEP est contraignante : maximum 2000 n/100 ml et recherche d'un objectif technique à 500 n/100 ml.

Mr Laffly poursuit l'exposé de l'état des lieux en démarrant par la présentation des indicateurs de qualité biologique qui révèlent :

- Une hydromorphologie impactée en amont de l'étang
- Selon une analyse menée via la méthodologie ICE réalisée par l'OFB, corroborée par l'expertise de terrain de SINBIO SCOP : un blocage total du passage des poissons migrateurs sauf l'anguille dont on retrouve une population en amont. Il est toutefois important de préciser que la densité de jeunes anguilles est plus faible en amont de l'ouvrage révélant un effet sélectif des individus.

Un échange a lieu sur le type de poissons. Mr Le Jeune précise qu'il y a bien 2 types de poissons :

- Les poissons sédentaires du cours d'eau ou de l'étang (poissons de 2nd catégorie, truites Fario et espèces accompagnatrices) se déplacent au sein de la masse d'eau
- Les poissons migrateurs (Anguille, Truite de Mer, Saumon Atlantique) ont besoin de réaliser un aller/retour entre la rivière et la mer pour accomplir leurs cycles biologiques (croissance, reproduction). Ce sont aujourd'hui des espèces vulnérables et en voie de disparition. Elles sont donc particulièrement sensibles à une rupture de continuité, d'autant plus si l'obstacle se trouve à proximité de la mer.

Le collectif et Environnement et Patrimoine mentionnent le fait que les moulins datent du 18^{ème} siècle et s'interrogent sur le fait que l'on s'intéresse à leur impact que maintenant alors que dès l'origine, ils devaient avoir un impact. La DDTM et l'OFB répondent que la première loi date de 1865 et que des écrits mentionnaient en effet à l'époque un impact.

Mr Laffly présente les principaux résultats de l'étude faune/flore.

Bretagne Vivante ajoute que cet étang, dans sa configuration actuelle, vide l'hiver offrant une vasière importante, est un lieu de refuge pour les oiseaux migrateurs (échassiers, ...), le marnage actuel en saison laissant la vase apparente est intéressant mais celui-ci n'est pas possible à l'avenir dans les scénarios 1-2-3-4. Il note un fort dérangement en hiver par la chasse et explique que l'étang en eau est moins attractif pour les Limicoles. Il mentionne que le scénario 1 pourrait offrir une biodiversité différente mais potentiellement intéressante, intéressée d'autres types d'espèces et permettre un plus sur la biodiversité dans le cours d'eau. Il y aura certainement moins d'échassiers, mais plus de poissons migrateurs et une autre faune adaptée à ce type de zone humide. Pour se faire, il est important que cela reste une grande zone de quiétude d'un seul tenant.

Bretagne Vivante mentionne, que dans le scénario 1, il faudra bien étudier les travaux amont de l'étang en fonction de la fragilité et l'importance des milieux amont comme la roselière.

Mr Piriou se pose la question du transfert de sédiment dans la baie, cela ne va-t-il pas envaser le haut de la baie. L'OFB répond que le libre transfert des sédiments est aussi important pour ne pas altérer la vie biologique dans le cours d'eau par le colmatage des lits de rivière.

Il est à noter que cet apport sédimentaire en baie est aussi important pour la préservation ou reconstitution de nos dunes.

L'AELB mentionne qu'elle ne subventionne que les projets répondant totalement à la continuité écologique à savoir à la fois à la circulation des poissons migrateurs et à la descente des sédiments tout aussi importante pour la vie biologique dans le cours d'eau. Les scénarios 2, 3 et 4 ne répondant pas à la continuité écologique totale (poissons + sédiments), ils ne seront donc pas subventionnés. Elle précise que le scénario 1 lui semble le plus ambitieux pour la biodiversité.

La DDTM précise que le scénario avec aménagements (du type 2, 3, 4) ne sont pas non plus des dispositifs 100 % franchissables et nécessitent un entretien et une surveillance également (pour enlever les embacles qui viendraient s'y bloquer). Ils améliorent fortement la capacité de circulation des poissons mais sont moins efficaces qu'un cours d'eau renaturé. Pour les mêmes raisons que l'AELB, la DDTM préfère le scénario 1.

L'OFB privilégie toujours une analyse globale de l'impact sur la biodiversité pour dégager le scénario qui y répond le mieux, c'est le cas du scénario 1. Pour l'OFB, pour aller plus loin en termes d'épuration de l'eau, il faut faire des actions sur le bassin versant. Pour l'OFB, il est important que le milieu fonctionne naturellement et de retrouver les espèces naturellement présentes dans ce type de milieu. Il faut éviter un fractionnement des écosystèmes par les ouvrages qui met en péril la survie des poissons migrateurs d'autant plus que le changement climatique va aussi les impacter.

Le CD29 précise que le scénario 1 lui semble également le plus adapté. Le fait qu'il y ait une création d'ouvrage n'est pas un obstacle à la mise en place du projet, il faudra juste un peu plus de temps pour qu'il se mette en œuvre en lien avec le service des routes départementales. Il sera important, dans ce scénario, de bien construire le projet de restauration des zones humides avec des spécialistes de ces milieux pour arriver au projet le plus intéressant en termes de biodiversité.

N Loncle précise que, quel que soit le projet choisi, le site sera moins attractif pour les limicoles mais pourrait le devenir pour d'autres oiseaux. Mr Rapin précise qu'il y aura également une étude d'impact et un dossier loi sur l'eau avant tout projet.

Le mandataire judiciaire pose la question suivante : la collectivité va-t-elle racheter le moulin. Mr Rapin, répond que la question serait plutôt : comment le mandataire compte répondre aux exigences réglementaires qui lui incombent. A-t-il des deniers pour opérer les travaux ou préfère-t-il déléguer cela à la collectivité en léguant le moulin et/ou les vannes à la collectivité ou en abandonnant son droit d'eau.

Mr Colliou précise qu'une personne s'est intéressée au moulin pour le développement d'une activité de meunier début 2020. Il était venu avec un expert du bâtiment qui a expliqué que la fissure sur le moulin était due à de mauvaises fondations de l'annexe ajoutée au moulin historique courant du 20^e siècle. Le projet de cet entrepreneur est toujours en cours de réflexion et, pour le moment, il n'a pas donné suite quant à un potentiel achat.

Le collectif mentionne qu'il n'a pas d'opinions sur les scénarios proposés car pour lui, un scénario autre aurait dû être étudié : celui de réalisation d'un bras de contournement par un ancien tracé historique du cours d'eau qui se situerait dans un passage sous la route au sud-ouest de l'étang, et qui nécessiterait moins de travaux, voir pourrait faire l'objet d'un test dès maintenant sans beaucoup de modification.

L'OFB et SINBIO SCOP lui répondent :

. que le débit via ce passage (ouvrage de section 0,70 m*0,75 m, dimensions vérifiées) ne permettrait pas un attrait suffisant ni pour les migrations piscicoles ni pour le transit sédimentaire

. que la compatibilité de la configuration à l'aval du passage n'est pas garantie (propriété privée close),

. que le calage altimétrique actuel de cet ouvrage est sensiblement plus haut que celui du nouvel ouvrage proposé dans le scénario 4.

. que le scénario 4 correspond quasiment à la même proposition que celle que fait le collectif sauf que l'ouvrage est repris dans son dimensionnement et sa localisation.

En fin de réunion, il est acté qu'une rencontre terrain permettra aux élus et au collectif de visualiser les scénarios proposés par Sinbio et de mieux comprendre les difficultés d'utiliser le passage sous route existant de 0.7*0.75 m pour faire un bras de contournement sans reprendre complètement l'ouvrage. Cette rencontre se focalisera sur la compréhension technique des scénarios sur les aspects continuité et biodiversité en général, les éléments sur la qualité de l'eau ayant été bien présentés en réunion, il n'est pas prévu de revenir sur ce sujet.

René Paugam, vice-président en charge du dossier à la CLCL, remercie l'ensemble des acteurs pour leur implication dans le dossier et conclue en disant que l'étude menée montre que l'étang ne peut être LA solution aux algues vertes retrouvées en baie. Il est important maintenant de se concentrer sur le choix le plus adaptée en termes de biodiversité englobant la continuité écologique. La rencontre sur le terrain permettra aux acteurs locaux (élus et riverains) de mieux comprendre les contraintes techniques sur la continuité, en amont du choix d'un scénario et de la poursuite de l'étude sur l'élaboration d'un projet détaillé et le dépôt d'un dossier en DDTM sur ce projet répondant aux réglementations en vigueur.